

*Initiatives parlementaires*

loi serait présenté à la Chambre, l'évaluation environnementale serait elle aussi présentée.

Cette mesure devait permettre à la population de prendre connaissance des décisions prises par le gouvernement et le Parlement, en regard de leurs répercussions environnementales. Malheureusement, cette promesse a été respectée exceptionnellement et non pas systématiquement.

Évidemment, le plus important énoncé de principes qu'un gouvernement puisse présenter, c'est son budget. Deux ans et demi se sont écoulés depuis le lancement du Plan vert, et aucune évaluation environnementale n'a accompagné jusqu'à maintenant les budgets. En fait, la plupart des projets de loi dont la Chambre a été saisie n'étaient pas accompagnés d'une évaluation environnementale non plus, malgré la promesse contenue dans le Plan vert.

Cette promesse énoncée dans le Plan vert est importante parce qu'elle suppose que le Parlement et la population seront renseignés, et surtout parce qu'elle oblige les décideurs, à partir du moment où une politique est élaborée au sein de l'appareil gouvernemental jusqu'à celui où elle est présentée à la Chambre, à tenir compte des répercussions environnementales de leurs décisions.

Voilà exactement la question que soulève la députée de Saanich—Les îles-du-Golfe, en l'occurrence. Le Canada a une responsabilité à l'égard des décisions importantes qui ont des répercussions sur nos précieuses ressources environnementales et ce, non seulement afin que nous puissions utiliser nos ressources, en jouir et assurer notre avenir, mais aussi pour assurer celui du monde entier. Les décisions concernant ces ressources sont prises sans tenir suffisamment compte de leurs répercussions sur l'environnement.

La députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe et le député ministériel qui lui a donné la réplique ont tous deux fait allusion au projet de loi modifiant la Loi sur la marine marchande dont est présentement saisi un comité législatif dont je fais moi aussi partie. Voilà un bon exemple du second élément qu'aborde la motion à l'étude aujourd'hui, c'est-à-dire la nécessité de faire participer la population au processus de prise de décision.

Comme le disait ce matin un témoin entendu devant le comité: «les gens vont protéger les choses auxquelles ils tiennent». Qu'il s'agisse des habitants des Île-du-Golfe ou de ceux de ma circonscription qui apprécient le fait d'habiter le long de la rivière des Outaouais, les gens qui vivent dans un environnement donné comprennent mieux comment il vit et comment les changements qui y sont apportés agiront sur cet environnement. Voilà pourquoi il est tellement important qu'ils participent au processus de prise de décision concernant ces ressources.

Le ministre de l'Environnement a dit à maintes et maintes reprises à la Chambre que c'était là le changement essentiel qui est survenu au Sommet de la Terre à Rio. Pas seulement les conventions particulières, pas seulement l'Agenda 21 qui a dressé un plan d'action pour le prochain millénaire, mais le fait que le processus de prise de décision devait changer pour devenir global, plus transparent et plus responsable.

Dans le cas de la Loi sur la marine marchande dont nous sommes saisis, nous avons constaté que l'industrie a été consultée et que cela avait permis un dialogue direct et intense entre les représentants de l'industrie et ceux du gouvernement afin d'élaborer les meilleures solutions. Mais les organismes écologiques ont été pratiquement exclus de ce processus, eux qui s'occupent pourtant depuis maintenant de nombreuses années des moyens de prévenir les déversements de pétrole et des moyens les plus efficaces de lutter contre les graves déversements de pétrole. C'est uniquement à l'occasion du projet de loi au comité législatif que nous avons constaté qu'il s'était agi en fait d'un processus fermé, non d'un processus ouvert. C'est exactement le genre de choses auquel cette motion veut remédier en faisant valoir la nécessité de faire participer les habitants de la région qui connaissent la situation, qui devront s'accommoder des conséquences des décisions et qui font figure de gardiens de première ligne de nos ressources environnementales.

## • (1735)

Je voudrais parler plus particulièrement de certains problèmes locaux concernant ma circonscription où l'esprit de cette motion trouve certainement à s'appliquer. Nous vivons dans la région de la Capitale nationale. La Commission de la capitale nationale, un organisme du gouvernement fédéral, y joue un rôle très important. Il y a une grande différence entre les îles du Golfe et un grand centre urbain, mais les questions environnementales ont la même importance. Dans une grande mesure, ce que nous faisons dans nos villes a des répercussions plus grandes et plus néfastes sur notre environnement que ce que nous faisons à l'extérieur des villes.

La Commission de la capitale nationale contrôle ou possède un tiers des propriétés qui se trouvent des deux côtés de la rivière Outaouais, du côté du Québec comme du côté de l'Ontario, ce qui lui permet d'exercer une grande influence sur le processus décisionnel des gouvernements locaux.

Dans un sens, nous avons dans cette région le problème opposé à celui que décrivait la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe. Nous avons le problème de la Commission de la capitale nationale qui suit dans un sens une